

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE
D'OBJECTIFS 2023 notifiée le 07 11 2023
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

Représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le présent avenant par délibération n°ATCS du Bureau de la Métropole en date 5 décembre 2024.

Ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association **Festival International d'Art Lyrique et l'Académie
Européenne de Musique d'Aix-en-Provence**

Siret n° 411831696 00017

Sise Palais de l'ancien Archevêché Place Martyrs de la
résistance
13090 AIX-EN-PROVENCE

représentée par Son Président, Monsieur Paul HERMELIN

ci-après désignée **« l'association »**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs signée avec l'association pour l'exercice 2023, l'objet du présent avenant est de déroger au principe de la proratisation pour la subvention suivante :

Subvention de 80 000 € en investissement - Délibération ATCS-007-14487/23/BM_MGDIS N°2837 Convention N°Z231909COV notifiée le 7 novembre 2023.

Pour cela, il convient de modifier l'article 4.2 de la convention initiale précitée.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.2 DE LA CONVENTION INITIALE

L'article 4.2 de la convention initiale est désormais rédigé comme suit :

« 4.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation de la Métropole est d'un montant de 80 000 €. Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles. Il convient de préciser que l'association a obtenu une subvention de fonctionnement global de 930 000 € par délibération n°ATCS-016-13639/23/BM du 4 mai 2023. »

ARTICLE 3 : AUTRES

Les autres dispositions de la convention du 07.11.2023 demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

**Le Président
Paul HERMELIN**

**La Présidente
Martine VASSAL**